



Seine et Yvelines
Numérique

2024-CSSYN-038

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 16 décembre
2024
AR n° 078-200062248-20241211-lmc1154772-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2025

Le 11 décembre 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 5 décembre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, et L.5721-4 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les budgets primitifs principal de SYN et annexes RTHD et SYNCA sur l'exercice 2024 ;

Vu le projet de délibération d'ouverture des crédits avant vote du budget 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical.

CONSIDERANT que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

CONSIDERANT que jusqu'au vote du budget primitif, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ouvertures anticipées de crédits pour les dépenses d'investissement à effectuer au cours du premier trimestre 2025 avant le vote du budget primitif 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1

Pour les dépenses non comprises dans une autorisation de programme, la Présidente du Comité syndical

est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts aux budgets de l’exercice 2024, soit 9 996 070 € au budget principal et 1 683 323 € au budget annexe RTHD comme indiqué ci-dessous :

Budget Principal

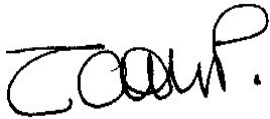
Chapitres	Libellés	BP 2024	Ouverture Crédits BP 2025
040	Opérations d'ordre	18 651 089 €	4 662 772 €
20	Immobilisations incorporelles	6 878 875 €	1 719 719 €
21	Immobilisations corporelles	14 450 050 €	3 612 513 €
27	Autres immobilisations financières	4 267 €	1 067 €
Total		39 984 280 €	9 996 070 €

RTHD

Chapitres	Libellés	BP 2024	Ouverture Crédits BP 2025
040	Opérations d'ordre	336 846 €	84 212 €
16	Emprunts	134 000 €	33 500 €
20	Immobilisations incorporelles	1 045 090 €	261 273 €
21	Immobilisations corporelles	5 217 354 €	1 304 339 €
Total		6 733 290 €	1 683 323 €

La présente décision peut être attaquée par la voie d’un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2025

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Sonia BRAU, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Patrick STEFANINI.

Pouvoir : 2

Mme Jessica Bullier à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Daniel Courtes à Mme Nathalie Leandri.

Absents excusés : 9

M. Pierre Bédier, M. Bruno Coradetti, M. Yves Coscas, M. Jean-Michel Fourgous, Mme Ghislaine Haueter, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Jean-Marie Tétart, M. Dominique Turpin.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité